



## REGLEMENT INTERIEUR

Remis à la réservation

**BIENVENUE AU MAS MON FARE**  
Tél. +336 14 88 65 58

**Route de Valmy ARGELES SUR MER**  
E-mail : [masmonfare@gmail.com](mailto:masmonfare@gmail.com)

### ARRIVÉE

#### ***Païement***

*La totalité du paiement doit être faite avant la remise des clefs. Le solde peut-être réglé par chèque bancaire que s'il est déposé 15 jours avant la date d'arrivée prévue. L'arrivée se fait à compter de 16h.*

#### ***Caution***

*Une caution de 500 € peut être demandé avant la remise des clefs.*

*Vous payez avec une carte bancaire de Crédit, c'est l'empreinte de la carte qui sert de caution.*

*Vous avez toujours la possibilité de faire un dépôt par chèque ou espèces.*

#### ***Inventaire état des lieux d'entrée***

*Un inventaire est à votre disposition dans votre appartement (placard cuisine).*

*De plus, dans les conditions générales vous avez accepté que le personnel d'entretien établisse à votre place un état des lieux d'entrée.*

#### ***En formule chambre d'hôte et gîte :***

*Les draps sont fournis (conditionnés selon le type de lits du logement : drap housse, taies d'oreiller, housse de couette) ; en fonction du nombre de personnes déclarées. Sauf en périodes HAUTE et TRES HAUTE SAISON (séjour à la semaine), merci d'apporter votre linge de lit.*

*Salle de bains : les toilettes sont livrés avec un rouleau de papier toilette. La poubelle est vide, le sac est mis en place prêt à l'utilisation.*

*Les serviettes de toilettes sont fournies. Sauf en périodes HAUTE et TRES HAUTE SAISON (séjour à la semaine), merci d'apporter vos serviettes.*

*Cuisine : Le consommable est à votre charge. La poubelle est vide, le sac est mis en place prêt à l'utilisation.*

*Vous avez toujours la possibilité de contester l'état des lieux le jour de votre arrivée.*

### PENDANT VOTRE SEJOUR

#### ***Codification WIFI***

*Vous partagez le réseau de Wifi dont le nom est «FREEBOX-654DB85»*

*Le mot de passe au réseau se trouve sur votre porte d'entrée.*

#### ***Convivialité***

*«Ne faites pas aux autres ce que vous n'aimeriez pas que l'on vous fasse !».*

*La direction garde à tout moment le droit d'expulser toute personne ou groupe d'individus qui par leur comportement porterait atteinte à eux-mêmes ou aux autres locataires. Aucun recours ni indemnité ne seront possibles.*

*Il est strictement INTERDIT de fumer à l'intérieur des logements. En partie privative, seules les terrasses de l'EXOTIQUE, du BAMBOU et du PLAGE peuvent le permettre.*

*Animaux non admis.*

*Les lits bébé ne sont pas acceptés dans les studios et en sus des 2 personnes.*

## **D E P A R T**

### **DISPOSITIONS POUR VOTRE DÉPART**

#### **Propreté des lieux sortie**

*Vous devez remettre les lieux dans l'état où vous les avez reçus. A défaut, nous nous réservons le droit de débiter le montant du forfait ménage (80€).*

#### **En formule gîte:**

*Les poubelles doivent être vidées et sorties de l'immeuble.*

*La vaisselle propre et rangée.*

*Pour les lits utilisés, les draps seront enlevés du lit et déposés dans l'entrée.*

*Les canapés lits refermés.*

*Les Kits de serviettes déposés dans l'entrée.*

*Les réfrigérateurs doivent être dégivrés la veille et laissés vides, propres et en marche.*

*Un nettoyage de l'appartement doit être fait pour la réception de la location suivante.*

*A ce titre, des produits ménagers vous sont mis à disposition au sein du gîte ; un aspirateur se trouve dans le hall intérieur commun ; (prestation de nettoyage en supplément : 80,00 €)*

#### **En formule chambre d'hôtes (petit déjeuner compris et/ou dîner):**

*Pour les lits utilisés, les draps seront enlevés du lit et déposés dans l'entrée.*

*Les canapés lits refermés.*

*Les Kits de serviettes déposés dans l'entrée.*

*Les réfrigérateurs doivent être dégivrés la veille et laissés vides, propres et en marche.*

*Pour toutes les formules, les planchas doivent être nettoyées après utilisation.*

#### **Mandat état des lieux de sortie**

*Dans les conditions générales, vous avez donné pouvoir au service d'entretien d'assurer un état des lieux de sortie pour votre compte.*

*Sans nouvelle de notre part dans les trois jours ouvrables, l'état des lieux sera considéré comme définitif. Si une intervention devait avoir lieu, vous serez averti par écrit.*

*Pour toute contestation seul le tribunal de PERPIGNAN sera compétent.*

#### **Remise des clés**

*Les clés sont à déposer pour 10 h maximum.*

#### **Vos coordonnées**

*Nous serions contents que vous nous laissiez vos coordonnées, soit par une carte de visite soit par l'envoi d'un mail, avec toute observation qui nous permettra d'avancer dans la qualité de notre service.*